

Olivier, sur le chemin de la laïcité

DÉMOCRATIE
CITOYENNETÉ

Repères
pour éduquer
juniors

EDITION SPÉCIALE PARIS

cidem.org

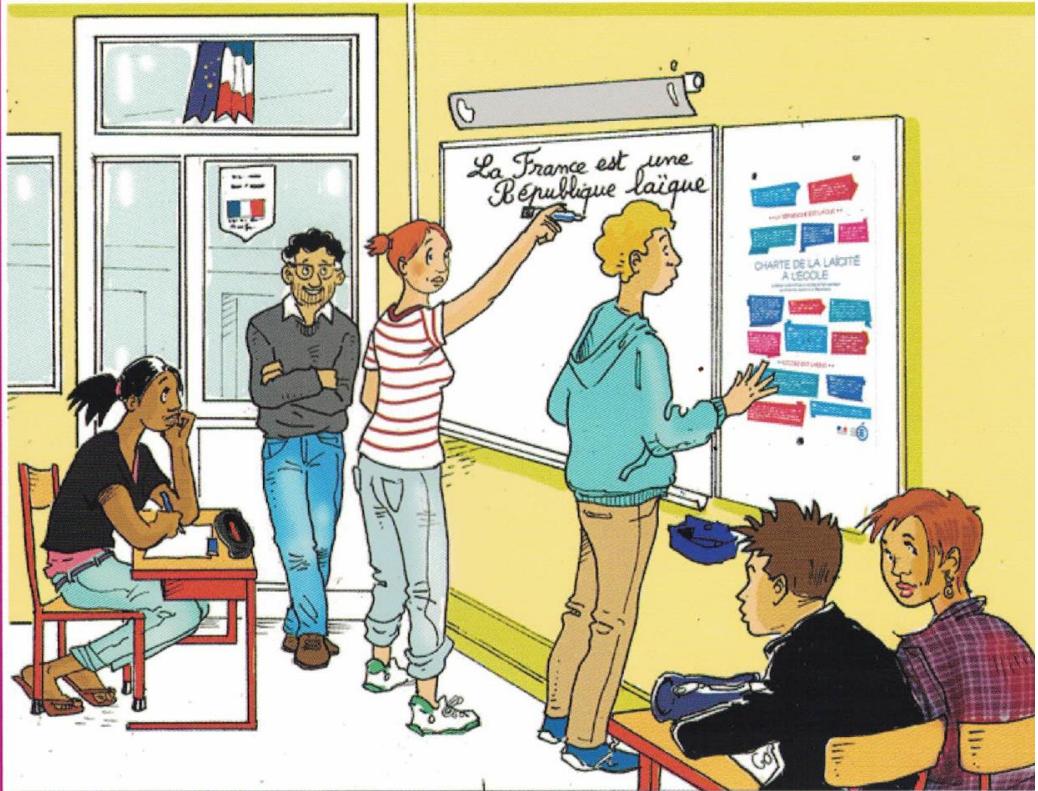


EDITO

La Ligue de l'enseignement milite pour une république démocratique, laïque et sociale soutenue par l'éducation, la culture, la solidarité et l'engagement civique. A ce titre, elle entend réaffirmer son attachement à la laïcité, vecteur d'émancipation et principe de droit, éthique de la diversité, du débat et de la responsabilité.

Attachés depuis toujours à la promotion de la laïcité, nous ne pouvons la laisser utiliser, dans le débat public, à des fins contraires aux principes qui la fondent et à l'éthique du vivre ensemble qui l'anime.

C'est pourquoi la Fédération de Paris s'engage ici, aux côtés de la communauté éducative, pour accompagner l'école dans l'appréhension de ces questions. Puisse cet ouvrage y contribuer utilement !



Olivier : Dites Monsieur, pourquoi au dessus de la porte de l'école est écrit : « Liberté, Égalité, Fraternité » ?

Le professeur : C'est la devise de notre pays, de la République française. Une devise est une phrase ou bien des mots très importants que l'on décide de défendre et de faire vivre.

Fétitsa : Et c'est en lien avec la Charte de la laïcité qui est affichée dans la classe ?

Le professeur : Bien sûr car la laïcité est une manière de vivre tous ensemble qui repose justement sur ces trois mots. La laïcité c'est la liberté de penser ce que l'on veut et d'exprimer son point de vue, c'est l'égalité en droits de tous et c'est la possibilité de vivre ensemble en paix. « Liberté, Egalité, Fraternité » !

Olivier : Et ces principes s'appliquent dans l'école ?

Le professeur : Oui, toutes les personnes qui travaillent dans l'école respectent ces principes et vous les transmettent. Aussi bien les professeur-e-s que la directrice ou le cantinier.





Le professeur : Reprenons. La laïcité à l'école permet de faire vivre le mot Liberté parce que vous avez le droit de penser ce que vous voulez et surtout vous, les élèves, avez le droit de dire ce que vous pensez. Mais il y a des conditions. Il faut respecter les autres. Chacun peut avoir la religion qu'il veut ou ne pas en avoir. Chaque élève a le droit d'être comme il est. Fille ou garçon, blanc ou noir de peau, petit ou grand, peu importe ! On doit tous se respecter.

Fétitsa : Et on peut venir à l'école avec un bijou religieux ?

Le professeur : A l'école il n'est pas permis de porter des signes religieux visibles, mais la loi n'interdit pas les signes religieux dans la rue.



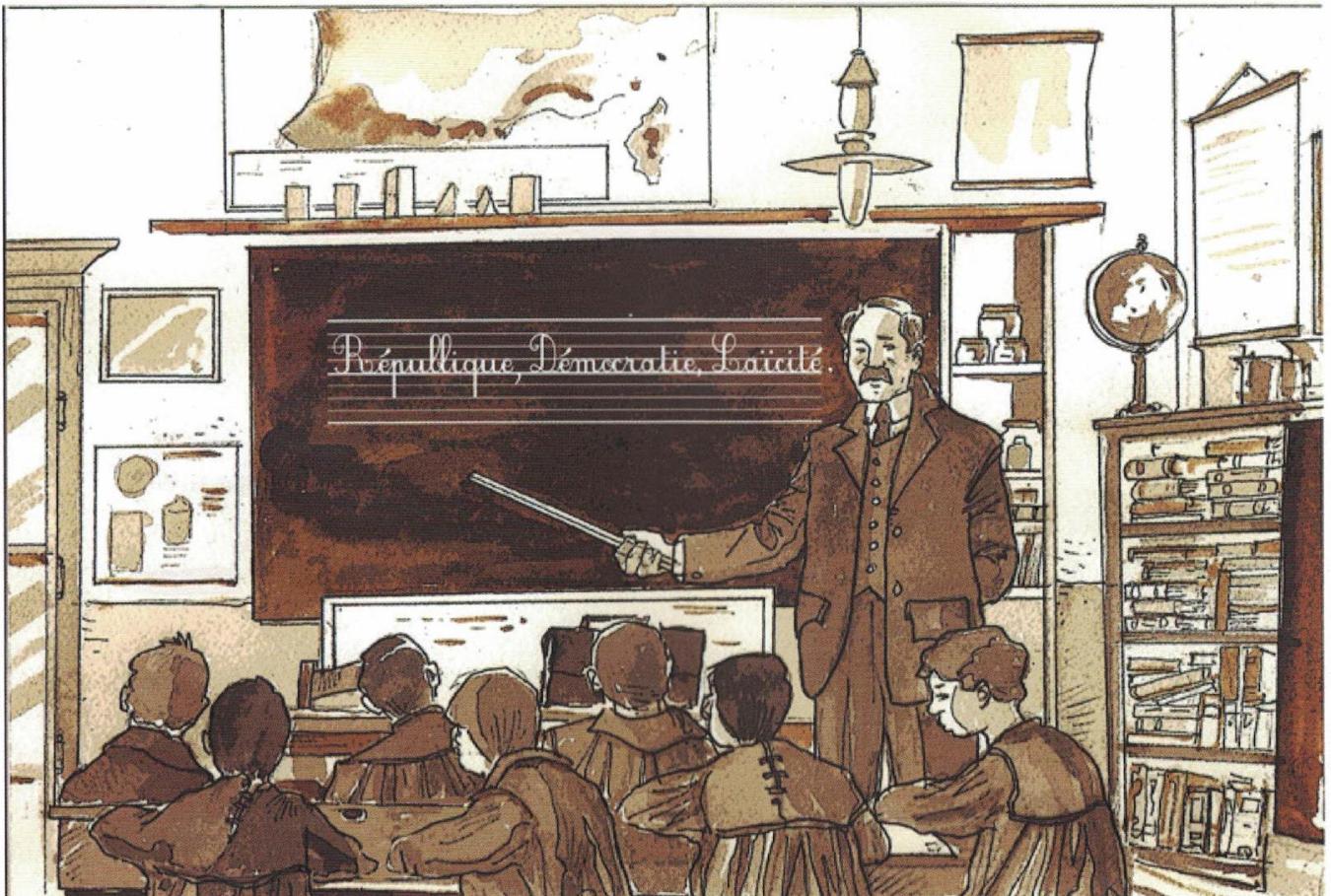
Plaque apposée rue Servandoni, Paris 6^e, où résida Olympe de Gouges (1748-1793), auteur de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.

La Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen du 26 août 1789 affirme déjà :

Article 10

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. Cet article est important car il ne faut pas oublier qu'il y a eu dans notre histoire des gens persécutés à cause de leur religion.

En septembre 1791, l'écrivaine et femme politique Olympe de Gouges rédige la Déclaration des Droits de la femme et de la Citoyenne pour une égalité des droits entre les femmes et les hommes.



Fetitsa : Et vous Monsieur, vous croyez en quoi ?

Le professeur : Moi, je n'ai pas le droit d'exprimer mes opinions politiques ou religieuses à l'école. Les professeurs doivent enseigner des savoirs. Je vous transmets des connaissances en histoire, en mathématiques, en français mais je ne vous donne pas mon point de vue. Nous pouvons parler de l'histoire des religions et des diverses formes de morale. Je peux vous enseigner qu'il existe des milliers dans le monde mais je ne vous dirais pas si moi je préfère l'une ou l'autre. Car je suis votre professeur. Mes opinions ne doivent pas perturber mes leçons. Je ne dois pas vous influencer.

Olivier : Vous ne pouvez pas non plus nous dire pour qui vous allez voter ?

Le professeur : En effet, je dois vous expliquer à quoi servent les élections dans une démocratie, combien il y en a et comment cela fonctionne mais je n'ai pas le droit de vous dire pour qui je vais voter.



© CIDEM

LE SAVAIS-TU ?

Avant 1881, l'enseignement primaire était principalement assuré par l'Eglise catholique et la religion était enseignée à l'école.

A partir de 1881, l'enseignement primaire public devient gratuit. C'est l'Etat qui le prend en charge.

En 1882, l'instruction primaire devient obligatoire et l'enseignement laïque. L'enseignement religieux est alors remplacé par l'instruction morale et civique.

A l'époque, **Jules Ferry (1832-1893)**, ministre de l'Instruction publique, fait voter ces lois.



Olivier : Et on apprend les mêmes leçons dans toutes les écoles ?

Le professeur : Oui, tous les élèves de France apprennent les mêmes choses. C'est important de partager les mêmes connaissances. Pour se comprendre et vivre ensemble.

Ainsi tous les enfants âgés de 11 ans habitant à Lille ou à Marseille peuvent discuter de la Révolution française, chacun aura retenu plus ou moins sa leçon ! Ils parleront de la même chose. Cela signifie que sans même se connaître et malgré leurs différences, ils partagent déjà quelque chose.

Fétitsa : Les mêmes leçons pour tous, je trouve ça juste !

Le professeur : C'est vrai, l'école considère tous ses élèves de la même façon. Des leçons identiques et des règles identiques aussi. Car l'école est un lieu de vie collective organisé par le Règlement intérieur. Aucun élève ne peut le refuser au nom de ses convictions. Imaginez, comment pourrais-je faire classe si certains élèves refusaient de rester assis et d'autres refusaient d'écouter la leçon sur les soustractions sous prétexte que cela va contre leurs idées. Ce serait véritablement impossible !

Fétitsa : C'est un peu comme en voiture ! Il faut respecter le code de la route !

LE SAVAIS-TU ?

A l'école les règles de vie respectueuses de la laïcité sont écrites dans un **Règlement intérieur**. Il est important que les élèves et les parents le lisent ensemble.

AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES

IL EST DÉFENDU

- ➊ DE CRACKER À TERRE;
- ➋ DE MOUILLER SES DOIGTS DANS SA BOUCHE pour tourner les pages des livres et des cahiers;
- ➌ D'INTRODUIRE DANS SON OREILLE le bout d'un porte-plume ou d'un crayon;
- ➍ DESSUYER LES ARDOISES EN CHANTANT DESSUS ou en y portant directement la langue;
- ➎ DE TENIR DANS SA BOUCHE les portefeuilles, les crayons, les pâtes de maïs, etc.;

Voulez-vous savoir maintenant pourquoi ces défenses vous sont faites ? Demandez-le à vos maîtres qui vous donneront les explications nécessaires.

Saviez-vous aussi que vous ne devez pas seulement obéir soi-même à ces prescriptions, mais que vous avez l'obligation de les faire connaître à tout le monde.



Le professeur : Il faut toujours un cadre pour que vivent la liberté et l'égalité. La laïcité permet que vous appreniez à construire votre pensée de manière autonome. Vous grandissez et vous apprenez à penser librement. Être laïque c'est vouloir que tout le monde pense librement. C'est à vous de choisir et de construire vos idées.

C'est la fin du cours. Pour demain, petit exercice sur la laïcité : vous présenterez en une dizaine de lignes les origines du mot laïcité. Je vous laisse réfléchir sans moi. Vous pouvez en parler avec votre famille, avec vos copains et vos copines. A vous de découvrir la laïcité en dehors de l'école. Il n'y a pas que l'école qui soit laïque.

Fétitsa : Tu m'accompagnes, Olivier ? Je vais à mon activité de danse au Centre. Ma soeur vient me chercher à la sortie de l'école.

Olivier : D'accord, je fais un bout de chemin avec vous.

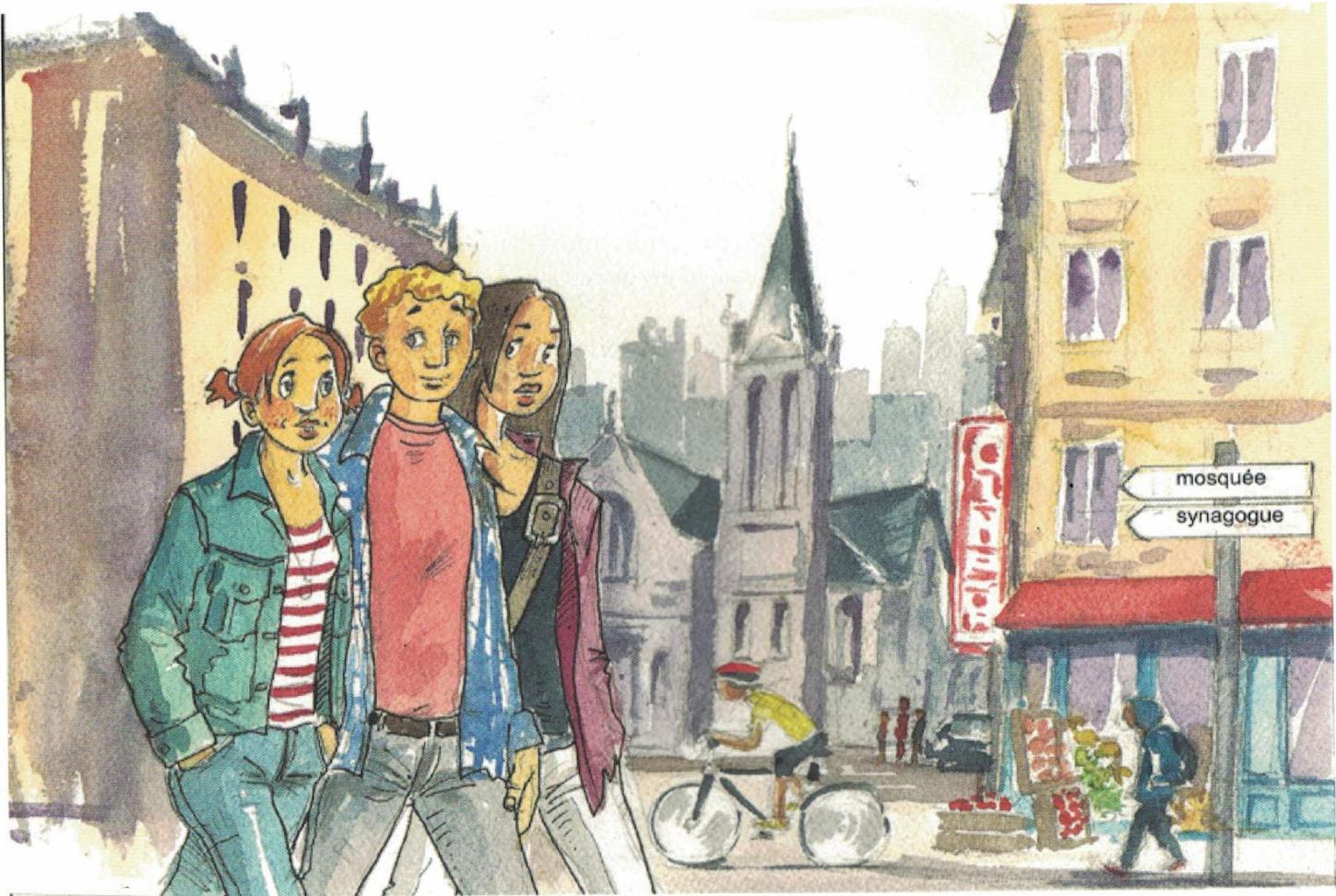


© Source : Archives départementales de la Seine-Maritime-Côte 4E 364

LE SAVAIS-TU ?

En France, avant la Révolution française, il fallait obligatoirement dire si on était catholique, juif ou protestant car les actes d'Etat civil (naissance, mariage, décès) étaient rédigés par les autorités religieuses principalement l'Eglise catholique. A partir de 1792, l'Etat civil devient laïque et les registres sont tenus dans les mairies.

On peut ainsi croire ou ne pas croire, changer de religion, le dire ou ne pas le dire, ... La laïcité affirme une égalité entre les diverses convictions.



La grande soeur : Olivier, tu viens avec nous ?

Olivier : Oui. Tu sais, nous avons parlé de la laïcité aujourd'hui. Tu penses qu'au Centre, la laïcité s'applique comme à l'école ?

La grande soeur : Au Centre, chez toi ou dans la rue, tu peux, contrairement à l'école, porter des signes mettant en avant tes idées ou ta religion si tu en as une.

Olivier : Tu peux venir au Centre habillé comme tu veux ?

La grande soeur : Il y a forcément quelques conditions. Tout d'abord cela ne doit pas perturber le bon déroulement de ton atelier ni même nécessiter un aménagement spécial de l'atelier. Si tu es inscrit en vélo, il faut porter une tenue qui te permette de bien pédaler. Tu dois accepter cette condition. Il ne faut pas que cela te mette en danger. Mais tu sais les animateur et les animatrices font attention à tout cela. Ils doivent veiller au respect, pouvoir animer leur atelier, et dans une bonne ambiance.

Fétitsa : Une bonne ambiance, ça compte ! Moi, j'aime la danse c'est vrai, mais ce que j'aime aussi c'est y retrouver mes copines et mes copains.

Olivier : Et ça existe, par exemple, un centre de vacances où on peut pratiquer sa religion ?

La grande soeur : Tu as le droit de pratiquer ta religion si tu en as une. Discrètement si c'est une association laïque. Et tu peux trouver une association qui soit en accord avec tes idées et qui te permette de vivre ton séjour d'une certaine manière. Il existe de nombreuses associations en France.



© RNYA

LE SAVAIS-TU ?

En France, depuis 1901, la liberté d'association est garantie. Il est possible de créer une association pour faire de la danse, de la peinture, pour défendre la propriété dans les rues ou pour d'autres raisons encore. Il existe même les Juniors associations qui permettent aux jeunes d'en créer une avec l'aide d'un adulte.



La séparation ne s'est pas toujours faite en bonne entente, car elle prévoyait notamment un inventaire des biens mobiliers et immobiliers que l'Eglise catholique ne voulait pas perdre.



Olivier : Être différents, ça n'empêche pas d'être égaux ?

La grande soeur : La laïcité permet d'avoir les mêmes droits. En France, tous les habitants sont considérés égaux en droits qu'il importe ce à quoi ils croient, qu'il importe leurs idées. Et cela veut aussi dire que nous avons les mêmes devoirs. Nos parents même s'ils n'ont pas les mêmes croyances peuvent se promener au parc, faire des courses dans les mêmes magasins, travailler, aller au théâtre, ...

La France n'impose pas une religion. Elle permet à toutes d'exister. C'est parce qu'il y a une séparation entre les religions et l'Etat.

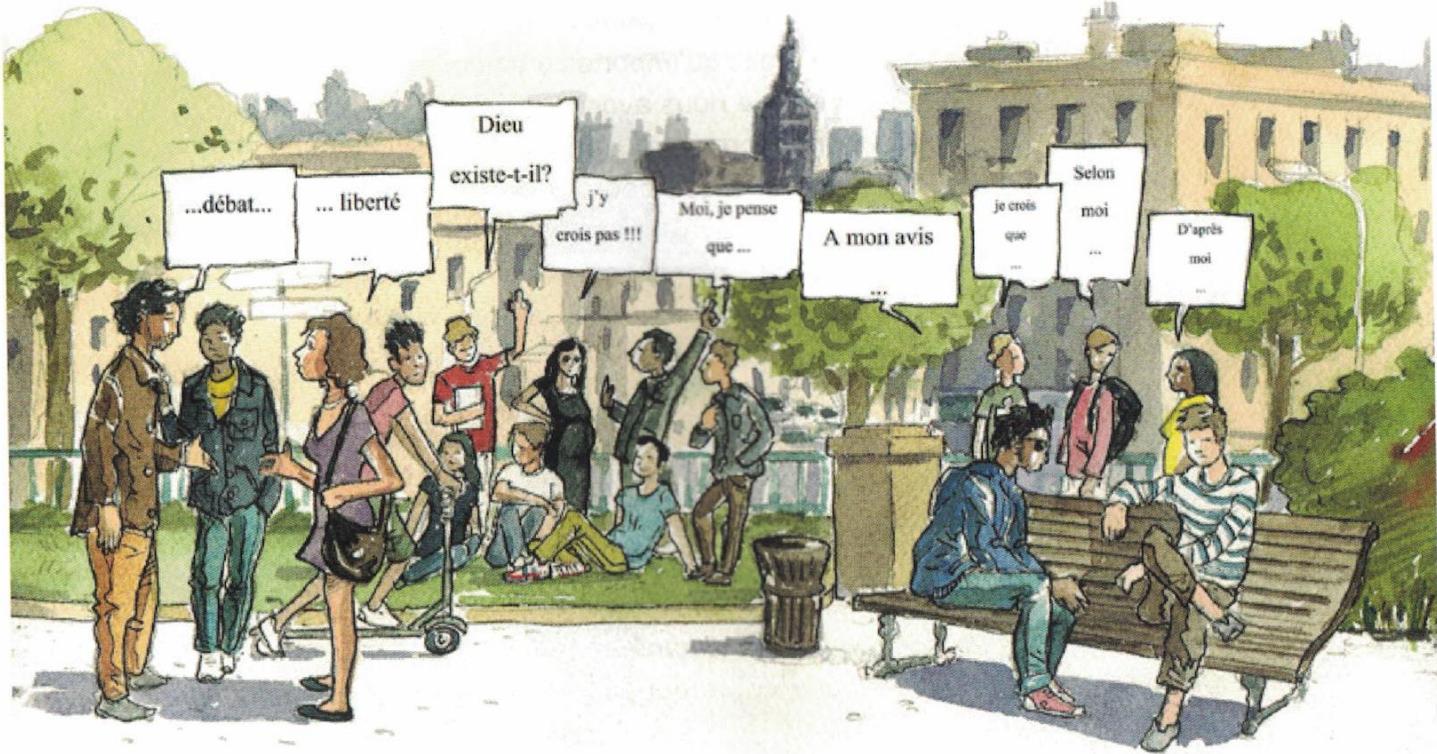


LE SAVAIS-TU ?

Ce sont Aristide Briand (1862-1932) et Jean Jaurès (1859-1914) qui organisent en 1905 la séparation des Eglises et de l'Etat.

Fétitsa : Comme ça il n'y a pas de favoritisme !

La grande soeur : C'est un peu ça. Il y a eu dans le passé en France des relations fortes entre la religion et l'Etat. Puis la France a fait le choix de laisser d'un côté les religions s'organiser librement en associations sans en favoriser aucune et de l'autre côté, l'Etat s'occuper de ce qui est commun à tous les français et toutes les françaises.



Olivier : Si j'ai bien compris : on peut croire en dieu, on peut aussi ne pas croire en dieu, d'accord ! Mais franchement j'entends parfois des idées qui me dérangent !

Fétilsa : Moi aussi j'entends des choses qui ne me plaisent pas mais je ne vais pas insulter celui ou celle qui les dit. On peut discuter sans se fâcher !

La grande soeur : On a tous le droit d'exprimer librement ses idées mais toujours dans le respect des autres et de la Loi. Être en désaccord c'est intéressant aussi. Cela permet de discuter, de réfléchir, de changer d'avis.

Olivier : Tous différents mais unis !



6. Une classe de français en Alsace

LE SAVAIS-TU ?

Art. I de la Constitution de 1958 :
« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale (...) »

Cependant, il existe en France des territoires qui ne connaissent pas la laïcité : en Alsace et en Moselle, les lois qui ont instauré la laïcité ne s'appliquent pas. Car à l'époque où elles ont été faites, ces territoires n'étaient pas français mais allemands.

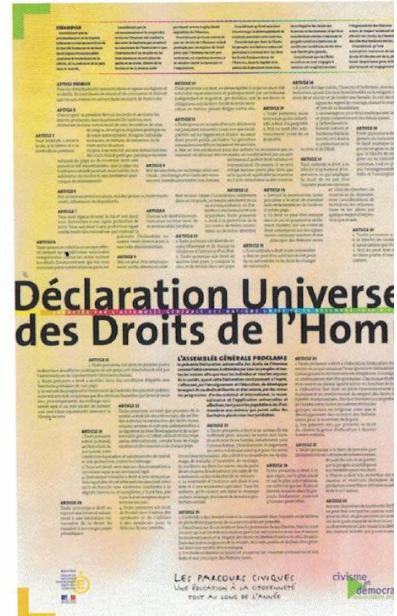
LE SAVAIS-TU ?

En 1948, 58 pays ont écrit ensemble la Déclaration universelle des droits de l'homme, « considérant que la reconnaissance [...] à tous les membres de la famille humaine [...] de leurs droits égaux constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. »

Ces pays s'engagent à permettre que : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Fétitsa : C'est vrai. On vit dans un pays libre . On trouve ça normal mais ça n'a pas toujours été comme ça.

Olivier : Moi, je n'aurais pas aimé vivre avant la laïcité ! Je comprends mieux pourquoi c'est important. Pour notre exercice de demain sur la laïcité, prépare-toi Fétitsa à entendre un super exposé. J'ai déjà le titre : « Laïcité, d'où viens-tu ? »



18 • Repères pour éduquer JUNIORS

Lexique

Association : page 13

réunion volontaire de plusieurs personnes ayant un but, un intérêt commun qui ne soit ni commercial, ni à but lucratif. La liberté d'association est un droit fondamental reconnu par la Constitution, et réglementé par la loi de 1901...

Constitution : page 17

texte qui définit des règles d'organisation des pouvoirs et qui est approuvé par le peuple.

Déclaration : page 5

texte qui précède la Constitution et qui énonce les droits et libertés reconnus aux citoyens et aux citoyennes.

Démocratie : page 5

régime politique dans lequel la souveraineté est détenue par le peuple.

Droits : page 15

ce qu'il est possible d'exiger et ce qu'il est permis de faire dans une société.

République : page 3

forme de gouvernement d'un pays où les pouvoirs de faire la loi, de rendre la justice et d'administrer le pays sont séparés et dont le pouvoir est assuré par des citoyens et citoyennes élus par le peuple.



Agissez pour le recyclage des papiers avec le Cidem et Ecofolio.

En savoir plus EXPOSITION

Histoire et actualité de la laïcité, réalisée par la Ligue de l'enseignement laïcité-ligue.org

SPECTACLE

Les citoyens de la forêt G. Noirel et le collectif DAJA en partenariat avec la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement

LIVRES

Laïcité- Laïcité(s) par Jean Michel Ducomte, Toulouse, Editions Privat, coll. « comptoir des idées »

La Laïcité

Par Michel Mialle, Dalloz, 2014

La République et l'Eglise : images d'une querelle, par Jacqueline Lalouette, Paris, Editions de la Martinière, 2005.

LIVRET

La laïcité pour faire société et La laïcité dans les séjours de vacances réalisés par la Ligue de l'enseignement



Fidèle à la démarche de l'éducation populaire, la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement a initié une démarche participative à l'issue de laquelle l'affiche pédagogique « Vivre la laïcité » est désormais apposée dans tous les équipements publics confiés à notre gestion.

VIVRE LA LAÏCITÉ



Cette publication n'est disponible que par correspondance.

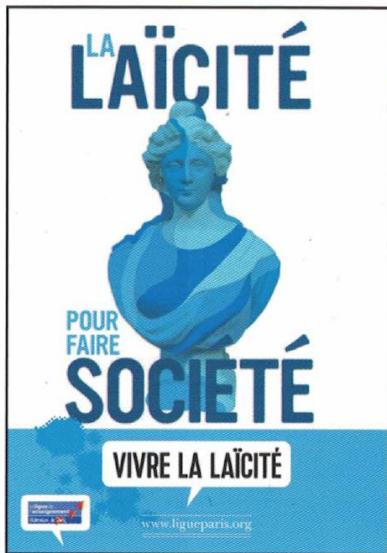
Le CIDEM est une association qui a pour but de promouvoir le civisme et revitaliser la démocratie. En tant que centre national de ressource pour l'éducation à la citoyenneté, le CIDEM développe une collection d'ouvrages pour donner des repères essentiels et l'envie d'en savoir plus. Collection "Repères pour éduquer Juniors" - Directeur de la collection, Didier FRANCOIS. Dessinateur, Fred"Thelmo"LELONG - Rédaction, Audrey BAUDEAU.

Remerciements au Comité national Laïcité de la Ligue de l'enseignement pour son soutien.

Édité par UNLIMIT-ED. Imprimé en France par Planète Graphique. Dépot légal : avril 2014. ISBN 979-10-91470-10-0

© Tous droits réservés Civisme et Démocratie - CIDEM.





Rejoignez notre page Facebook
Ligue de l'enseignement de Paris



Suivez-nous sur Twitter
@LigueParis



Pour aller plus loin
[ligeeparis.org/laicite](http://ligueparis.org/laicite)



L'engagement de la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement repose sur des actes : à notre réseau associatif, à nos équipes de bénévoles, de volontaires et de salarié-es, à la communauté éducative, nous proposons des ressources documentaires, des outils et des formations. Les 9 décembre (jour anniversaire du vote de la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat), nous proposons aux parisien-nes des rencontres, débats autour de la laïcité.

DÉMOCRATIE
CITOYENNETÉ



Civisme et Démocratie - CIDEM, 167 boulevard de la Villette 75010 Paris
Tél. : 01 80 05 18 90 - Fax : 01 80 05 18 91 - www.cidem.org